

**RAPPORT N° 03/6-50**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**(6 emplois contractuels d'Agent Polyvalent)**

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Agents Polyvalents des services communaux.

Je vous propose à cet effet la création de 6 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour 3 mois, renouvelable pour une durée maximale de 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante : travaux d'entretien divers, maçonnerie, peinture et soudure en bâtiment.

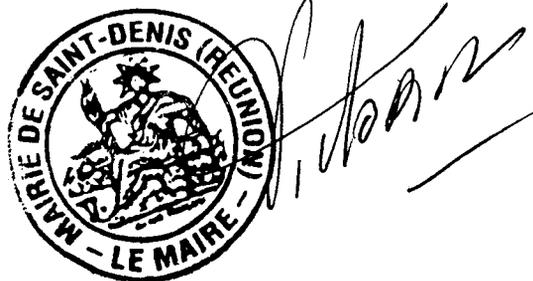
Le recrutement se fera parmi des candidats ayant déjà travaillé dans les domaines précités.

Le niveau de rémunération minimum est fixé à 1 146,10 euros bruts mensuels.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 03/6-50**  
**du Conseil Municipal**  
en séance du mardi 16 décembre 2003

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**(6 emplois contractuels d'Agent Polyvalent)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-50 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de 6 emplois contractuels d'Agent Polyvalent à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

